

n'a pas porté les *stigmates du Christ* et que ses disciples, en affirmant le contraire, sont des imposteurs.

“ Dans cette bulle et d'autres, Grégoire IX déclare que ces stigmates furent la cause *principale* qui le déterminèrent à canoniser son saint ami. En 1237, encore, le même Pontife ordonne, sous peine d'anathème, que personne ne rabaisse cette gloire de François. (Cf. Wadingue : *Annales Minor*, t. 1, p. 557.)

“ Tous ces actes pontificaux, et on pourrait en citer bien d'autres, montrent avec quel soin jaloux les Papes ont veillé à ce que la vérité, sur l'existence et la nature des stigmates de saint François d'Assise, ne fut altérée. Il en ressort clairement que, pour les Souverains Pontifes, à partir de Grégoire IX, les stigmates de saint François sont les mêmes que ceux de Jésus-Christ, dès lors, ne sont pas de simples tuméfactions ou plaies superficielles. Il en résulte aussi que “ de ce chef, le cas de saint François est hors de pair dans l'histoire de la stigmatisation, ” ainsi que Luc de Tuy le disait déjà (*præ cæteris enim sanctis, signis Passionis Dei et hominis autonomastice sublimatus.*)

“ Déjà j'ai été bien long : je n'ajouterai donc plus que quelques mots : M. le Professeur peut voir par les auteurs cités, par les controverses élevées au sujet des stigmates de saint François, et dans lesquelles les Papes sont intervenus aux XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e et XVII^e siècle, controverses qui ont duré même au XVIII^e, M. le Professeur, dis-je, peut voir qu'une “ critique très serrée ” s'est exercée sur le sujet débattu entre nous. Qu'il lise seulement, dans le S. Chalippe, l'*Histoire particulière des Stigmates*, il trouvera discutées les opinions modernes émises sur eux : tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. ”

FR. JEAN-BAPTISTE, *M. Obs.*

TOUT POUR L'AMOUR DU BON DIEU

Après chacune de ses actions, le B. Théophile de Corté poussait ce cri du cœur : “ que ce soit pour l'amour de Dieu ! ” Il le répétait lorsqu'il lui survenait une peine ou une angoisse, ou quand, Supérieur, il recevait quelque témoignage de dépendance ou un secours de ses subordonnés ou des bienfaiteurs. Que de fois il recommanda cette oraison jaculatoire à ses frères.

B. THÉOPHILE DE CORTÉ